



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



FACULTÉ DE
MÉDECINE / MAÏEUTIQUE /
MÉTIER DE LA SANTÉ à NANCY



ÉCOLE DE
SANTÉ PUBLIQUE

GUIDE DE CANDIDATURE

Constitution du dossier de candidature pour un Diplôme d'Université (DU)

- DU Projet en promotion de la santé (PPS)
- DU Formation à la Recherche Clinique Epidémiologique (FORCE)
- DU Coordination d'Actions de Santé Publique en Soins Primaires (CSP2)

La saisie du dossier de candidature ne correspond pas à une inscription définitive.

A l'issue des renseignements fournis, vous aurez à déposer dans un espace dédié tous les documents utiles à cette candidature. Une fois le dossier validé, une commission pédagogique l'examine et se réserve le droit de donner son avis (accepté, refusé ou réorienté).

SOMMAIRE

A. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....	3
B. FORMATION INITIALE OU FORMATION CONTINUE / PERMANENTE	3
1. Relève de la formation initiale (FI).....	3
2. Relève de la formation continue (FC)	3
3. Relève de la formation permanente (FP).....	3
C. POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS S'INSCRIVANT A UN DU	3
Niveau de compétence en français	3
D. LES PLANNINGS	4
E. DEROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS EN E-LEARNING.....	4
ANNEXES	5

A. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les documents ci-dessous doivent être déposés dans l'espace dédié :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Les diplômes obtenus après le baccalauréat (ou attestations de réussite certifiées et signées par l'établissement) (+ une traduction en français s'ils sont rédigés dans une autre langue)
- Les relevés de notes correspondant aux diplômes obtenus (+ une traduction en français s'ils sont rédigés dans une autre langue)
- Les relevés de notes correspondant aux diplômes obtenus (+ une traduction en français s'ils sont rédigés dans une autre langue)
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- Engagement de prise en charge des frais de formation continue (pour les candidats bénéficiant d'une prise en charge employeur ou organisme de financement)

B. FORMATION INITIALE OU FORMATION CONTINUE / PERMANENTE

Nos formations peuvent être proposées en formation initiale, continue et permanente. Quelle est la différence entre ces modalités ?

Attention : La modalité Formation Initiale (FI) est réservée **EXCLUSIVEMENT** au **DU FORCE**.

1. Relève de la formation initiale (FI)

Sont concernés les étudiants internes de médecine générale et de santé publique.

2. Relève de la formation continue (FC)

Toute personne qui ne relève pas de la formation initiale et dont la formation est financée par l'employeur ou un organisme.

L'employeur ou l'organisme complète le formulaire de prise en charge des frais de formation continue (cf annexes) et le renvoie par mail à l'adresse suivante : medecine-esp-info-inscription@univ-lorraine.fr

3. Relève de la formation permanente (FP)

Toute personne qui ne relève pas de la formation initiale et qui finance elle-même la formation.

Vous trouverez ci-après les tarifs en formation continue et permanente qui sont identiques (cf [site de l'Ecole de Santé Publique](#))

C. POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS S'INSCRIVANT A UN DIPLOME D'UNIVERSITE

Niveau de compétence en français

Il est recommandé de justifier d'un niveau de compétence en français tel que celui attesté par le TCF (Test de Connaissance du Français – Niveau DELF B2). Pour plus d'informations, consulter le site suivant : <http://www.ciep.fr>

D LES PLANNINGS (cf. Annexes)

- DU Projet en promotion de la santé enseigné **en elearning**
Semestre 1 + Semestre 2
- DU Formation à la Recherche Clinique Epidémiologique enseigné **en elearning**
Semestre 1 + Semestre 2
- DU Coordination d'Actions de Santé Publique en Soins Primaires enseigné **en elearning**
Semestre 1 + Semestre 2

E. DEROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS EN E-LEARNING / EN VISIOCONFERENCES

Selon les DU, les enseignements sont proposés sur un ou deux semestres.

Le e-learning est une modalité d'enseignement via une plateforme internet ARCHE dédiée. Les enseignements sont composés d'Unités d'Enseignement (UE). Vous faites alors partie d'une classe virtuelle composée de groupes (entre 15 et 20 étudiants par groupe) encadrés par un référent qui a pour mission de vous accompagner dans l'apprentissage des connaissances. Des forums et des échanges sous forme de chats ou visioconférences sont proposés avec votre référent.

Chaque UE est proposée en accompagnement sur une durée de 8 à 12 semaines. Elles restent consultables toute l'année universitaire.

Les formations sont évaluées en contrôle continu (CC). Afin de valider vos connaissances en contrôle continu en e-learning, des activités sont proposées. Elles apparaissent sous les formes suivantes :

- **AE activités évaluatives en contrôle continu** – Elles sont notées par le référent et rentrent dans la moyenne de l'UE
- **AT activités tutorées** - Elle sont corrigées par le référent individuellement ou collectivement mais pas notées
- **AAF Activités en auto formation** - Ces activités ne sont ni corrigées ni notées.
-

ATTENTION : Spécificités pour le DU CSP2

La formation se compose de 5 modules proposés en e-learning et un stage de 50h.

Le e-learning est une modalité d'enseignement via une plateforme internet ARCHE dédiée. Les enseignements sont composés d'Unités d'Enseignement (UE). Vous faites alors partie d'une classe virtuelle composée de groupes (entre 15 et 20 étudiants par groupe) encadrés par un référent qui a pour mission de vous accompagner dans l'apprentissage des connaissances. Des forums et des échanges sous forme de chats ou webconférences sont proposés avec votre référent.

Les modules sont évalués en fin de formation par la remise d'un devoir.

Le stage est quant à lui évalué par la remise d'un mémoire et d'une soutenance orale.

ANNEXES

Plannings à titre informatif sous réserve de modifications

DU PPS

Version du 08 février 2023(sous réserve de modifications)

PLANNING DU Projet en promotion de la santé - SEMESTRE 1 2024-2025

	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S1	S2	S23	
Nom UE Examens à distance	sept-24				oct-24				nov-24				déc-24				janv-25		Juin 2025		
Déterminants et leviers d'action en santé						AE1					AE2					AE3					
Examens à distance																					
les activités sont à rendre les mardis																					

Version du 06 février 2024 (sous réserve de modifications)

PLANNING DU Projet en promotion de la santé - SEMESTRE 2 2024-2025

	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23
Nom UE Examens à distance	Janvier 2025				Février 2025				Mars 2025				Avril 2025				Mai - Juin 2025						
Intervention et évaluation en santé publique								AE1		AE2		AE3				AE4 <small>en temps limité</small>							
Examens à distance																							
les activités sont à rendre les mardis																							

Plannings à titre informatif sous réserve de modifications

DU FORCE

Version du 12 mars 2024 (sous réserve de modifications)

PLANNING DU FORCE - SEMESTRE 1 2024-2025

	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S1	S2	S23	
Nom UE Examens à distance	Septembre 2024				Octobre 2024				Novembre 2024				Décembre 2024				Janvier 2025		Juin 2025		
obligatoire									AT1.1, AT1.2												
obligatoire					ACC1				ACC2				ACC3								
optionnelle									ACC1												
Examens													11 déc. 2024						02 au 06 juin 2025		
Les activités sont à rendre les mardis		9 ECTS																			
ACC = Activité en contrôle continu		3 ECTS																			
AT = Activité tutorée																					

Version du 12 mars 2024 (sous réserve de modifications)

PLANNING DU FORCE - SEMESTRE 2 2024-2025

	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S23		
Nom UE Examens à distance	Janvier 2025				Février 2025				Mars 2025				Avril 2025				Juin 2025				
optionnelle					AT1, AT2				AT3, AT4												
obligatoire					AT1, ACC1				AT2, ACC2				ACC3								
obligatoire									ACC1				ACC2								
Examens													15 et 16 avril 2025				02 au 06 juin 2025				
Les activités sont à rendre les mardis		9 ECTS																			
ACC = Activité en contrôle continu		6 ECTS																			
AT = Activité tutorée																					

DU CSP2

UE	Planning
<p style="text-align: center;">PRINCIPES DE SANTE PUBLIQUE ET PROMOTION DE LA SANTE (2 ECTS) – 1 jour UE 1 CH</p>	<p>Temps préparatoire en e-learning : à partir du L 30 septembre 2024</p> <p>Séminaire distanciel (Teams) : Jeudi 7 novembre 2024</p>
<p style="text-align: center;">POLITIQUES DE SANTE EN SOINS PRIMAIRES (2 ECTS) – 1 jour UE 2 VMB</p>	<p>Temps préparatoire en e-learning : à partir du L 11 novembre 2024</p> <p>Séminaire distanciel (Teams) : Jeudi 12 décembre 24</p>
<p style="text-align: center;">GESTION DE PROJET DE SANTE PUBLIQUE EN SOINS PRIMAIRES (2 ECTS) – 1jour UE 3 CH</p>	<p>Temps préparatoire en e-learning : à partir du L 16 décembre 2024</p> <p>Séminaire distanciel (Teams) : Jeudi 23 janvier 2024</p>

<p style="text-align: center;">INITIATION A LA RECHERCHE PLURIPROFESSIONNELLE EN SOINS PRIMAIREES (2 ECTS) – 1 jour UE 4 VBM</p>	<p>Temps préparatoire en e-learning : à partir du L 27 janvier 2025</p> <p>Séminaire distanciel (Teams) : Jeudi 20 février 2025</p>
<p style="text-align: center;">COMMUNICATION DE PROJETS EN SOINS PRIMAIREES (2 ECTS) – 1 jour UE 5 VBM CH</p>	<p>Temps préparatoire en e-learning : à partir du L 24 février 2025</p> <p>Séminaire distanciel (Teams) : Jeudi 3 avril 2025</p>
<p style="text-align: center;">STAGE PRACTIQUE (5 ECTS) 50 H</p>	<p>Sur lieu de stage (exercice coordonné), mars à septembre (6 mois)</p> <p>Mémoire</p> <p>Soutenance en septembre 2025 (Jeudi 11 et Jeudi 18 septembre)</p>

Prise en charge des frais de formation continue



ENGAGEMENT de PRISE EN CHARGE des FRAIS DE FORMATION CONTINUE* Année universitaire 2024-2025

Formation choisie :

Nom :

Prénom :

Nom marital :

Adresse personnelle :

Courriel :

Les renseignements demandés au verso de ce formulaire revêtent un **caractère obligatoire** car ils vont permettre d'établir la convention de formation passée entre l'organisme financeur de votre formation et l'Université de Lorraine pour le compte de la Faculté de Médecine et l'Ecole de Santé Publique.

Votre inscription sera considérée comme définitive :

- Après l'avis favorable émis par la commission pédagogique,
- Après le retour de la convention dûment signée,

Date et signature :

* Prise en charge des frais de formation par l'employeur ou un organisme

**DEMANDE D'ETABLISSEMENT d'UNE CONVENTION DE FORMATION
ORGANISME SIGNATAIRE DE LA CONVENTION DE FORMATION**

Je soussigné, M.....

Représentant de l'organisme :

N° SIRET (pour France uniquement)

Adresse :

.....

Code postal : Commune/Ville :

PAYS :

Tel Fax :

E-mail (**obligatoire pour l'envoi de la convention**) :

Agissant en qualité de :

Certifie accepter la prise en charge (**cocher le(s) case(s) ci-après**) :

du financement des frais pédagogiques et/ou de la formation précitée à hauteur de
..... euros,

du financement des droits administratifs d'inscription à l'Université de Lorraine
et m'engage à passer convention avec l'Université de Lorraine pour le compte de :

M.

Si la formation s'effectue sur deux ans, des droits administratifs devront également être acquittés la
seconde année.

En cas de redoublement, s'ajouteront aux droits administratifs une redevance pour les frais
pédagogiques de redoublement.

Cachet **Date de signature** :

Adresse de facturation (si différente)

Nom de l'organisme :

Adresse :

.....

Code postal : Commune/Ville :